

Lettre d'information sur **EMCS**

N°1

Décembre 2005



*Suivi informatisé des marchandises
en suspension de droits d'accises (EMCS)*

Le projet européen **EMCS** vise à mettre en place un suivi **informatisé des documents administratifs d'accompagnement (DAA)** relatifs aux mouvements de produits circulant en suspension de droits d'accises entre les pays de l'Union européenne.

La **dématérialisation du DAA** est la clef de voûte d'EMCS.

Une expérience nationale de dématérialisation des DAA, le programme GAMMA, est actuellement réalisée en partenariat avec plusieurs opérateurs.

► *Quels sont les avantages de EMCS ?*

Les objectifs de ce projet sont :

- **la simplification** des formalités liées à la circulation des produits soumis à accises et **la sécurisation** des échanges d'informations entre l'administration et les opérateurs ;
- **une meilleure traçabilité** des échanges de produits soumis à accises.

► *Comment fonctionnera EMCS ?*

Les opérateurs rempliront leurs DAA **en ligne sur le Web**, en utilisant un formulaire électronique accessible sur le portail Internet dédié aux téléprocédures douanières : **PRODOU@NE**, ou **par échange de données informatisé (EDI)**, en transmettant directement au serveur informatique des douanes un message normalisé.

Après avoir été **contrôlés et validés automatiquement**, les DAA électroniques seront immédiatement visibles par les bureaux de douane de départ et d'arrivée, ainsi que par le destinataire.

L'établissement en ligne du certificat de réception, par le destinataire ou par le bureau de douane de sortie en cas d'exportation vers un pays tiers, permettra un apurement du titre de mouvement, plus sûr et plus rapide.

► *Quand EMCS sera-t-il disponible ?*

- **1^{er} juillet 2008** : mise en service progressive dans les Etats membres « les plus avancés » de la version d'EMCS comprenant les fonctionnalités de base du système (circuit complet du DAA dématérialisé et référentiel des opérateurs).
- **1^{er} juillet 2009** : tous les Etats membres utilisent la version de base d'EMCS et mise en service progressive des fonctionnalités restantes.



Suivi informatisé des marchandises en suspension de droits d'accises (EMCS)

► Où en est EMCS aujourd'hui ?

Les Etats membres, comme les fédérations professionnelles européennes, ont été invités à donner leur avis dès le mois de mai 2005 sur un document reprenant **les spécifications fonctionnelles** d'EMCS, c'est-à-dire la description détaillée des fonctionnalités du système.

Le document définitif sera officiellement validé en **juillet 2006**.

Depuis le 3 octobre 2005, la douane a lancé **une expérience pilote nationale**, en attendant la mise en œuvre d'EMCS : **GAMMA**.

Ce projet programmé pour une période de 3 mois, est une **expérience nationale de dématérialisation des DAA**, mettant à disposition d'une quinzaine d'opérateurs relevant du secteur des « accises », une application provisoire appelée GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises).

L'expérience est réalisée concomitamment à **l'utilisation des procédures actuellement en vigueur**, les DAA électroniques étant émis en double et n'ayant aucune valeur légale.

► Pourquoi GAMMA ?

Il s'agit de **mieux connaître les besoins et les contraintes des opérateurs économiques** et des services douaniers, tout en recensant les problèmes juridiques, réglementaires, techniques et organisationnels liés à la mise en place d'une procédure dématérialisée, et ce, afin de trouver des solutions devant être prises en compte dans le développement du futur système EMCS.

► Que fait GAMMA ?

Un DAA électronique est créé par l'expéditeur, via Internet, à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à partir du portail **PRODOU@NE** ou par envoi d'un message EDI.

Le DAA est validé automatiquement après vérification, notamment, du numéro d'accises du destinataire, et devient alors immédiatement consultable par tous les acteurs concernés : destinataire, bureau de douane de départ et d'arrivée.

Après l'arrivée des marchandises, **le certificat de réception est rempli en ligne** par le destinataire, ou par le bureau de douane de sortie du territoire communautaire en cas d'exportation, et immédiatement transmis à l'expéditeur pour apurement.

► Tirer les leçons de GAMMA

Début 2006, l'évaluation de l'expérience sera effectuée à partir des contributions des opérateurs sélectionnés et des services douaniers participants. Elle permettra **d'enrichir les spécifications fonctionnelles et techniques qui serviront aux développements de l'application définitive EMCS** au cours du second semestre 2006.

Pour toute information sur EMCS, vous pouvez écrire à :
emcs@douane.finances.gouv.fr